

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2010**

Etaient présents : Mesdames Messieurs BEUILLARD, QUAGLIATA, DUTHOIT, GOYET, KOESSLER, CARDE, MUTERO, DE RIVAS, BOURCHET, SPIGEL, AMBERTO, MORERA, BRUN, BORJA, DE FIGUEIREDO, LIBES, DELAUZUN, TARTRY, ALIPHAT, LE BAUT, ALBARELLO, CUENCA, RAGGIRI, LUCCHINI, FRANÇOIS, COURNAC, KINDA.

Absents avec procuration :

Monsieur BOUVILLE donne procuration à Monsieur BOURCHET

Monsieur SANTOS donne procuration à Monsieur LUCCHINI

Monsieur MUTERO est nommé secrétaire de la séance.

Le compte rendu de la séance du 27 septembre 2010 est adopté à la majorité

Groupe "Unis pour St Mitre"	22 voix Pour
Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous"	6 voix Contre
Groupe "Changer le vrai choix"	1 Abstention

Lecture est donnée des décisions n°10.69 à 10.81.

Puis il est passé à l'ordre du jour.

**DCM N°67 – Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues
Rapport d'activité 2009**

PREND ACTE du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues de l'année 2009.

**DCM N°68 – Finances communales – Décision modificative n°1 –
Exercice 2010**

A LA MAJORITE,

PROCEDE par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre", par 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et par 1 Abstention : Groupe "Changer le vrai choix" dans le cadre de l'exécution du budget 2010, à des transferts de crédits tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT

Compte	Nature	Dépenses	Recettes
7322	Dotation de Solidarité Communautaire		83 600,00
74832	Fonds Départemental de Taxe Professionnelle		23 558,61
60612	Electricité	10 000,00	
60621	Combustible	670,00	
60623	Alimentation	3 500,00	
614	Charges locatives et de copropriété	114,00	
61521	Entretien des terrains	8 000,00	
61522	Entretien des bâtiments	50 000,00	
61551	Matériel roulant	10 271,61	
6247	Transports collectifs	4 210,00	
6257	Réceptions	2 000,00	
64131	Rémunérations agents non titulaires	17 000,00	
6456	Versement au F.N.C.supplément familial	1 393,00	
TOTAL		107 158,61	107 158,61

INVESTISSEMENT

Compte	Nature	Dépenses	Recettes
020	Dépenses Imprévues Investissement	-3 939,00	
1641	Remboursement capital emprunt	2 218,00	
2182	Matériel de transport	8 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	-8 000,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 721,00	
TOTAL		/	/

DCM N°69 – Commission communale pour l'accessibilité Présentation du rapport annuel

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le rapport annuel présenté par la Commission communale pour l'accessibilité.

DIT que ce rapport sera transmis à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Président du Conseil Général, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées ainsi qu'aux responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ledit rapport.

DCM N°70 – Tarifs publics communaux – Actualisation Restaurant municipal – Année 2011

A LA MAJORITE,

PROCEDE par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre" et par 7 voix Contre : 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et 1 voix Contre : Groupe "Changer le vrai choix" à l'actualisation du prix des repas du Restaurant municipal ainsi qu'il suit :

Restaurant Municipal du 3 ^{ème} Age	Repas	5,50 €	5,80 €
	Repas Invité	8,25 €	8,70 €
	Repas Agent communal	5,50 €	5,80 €

DIT que ces tarifs seront appliqués au 1^{er} janvier 2011.

DCM N°71 – Tarifs publics communaux – Mise à disposition à titre onéreux de la salle de spectacles et des fêtes "La Manare"

A L'UNANIMITE,

ACCEPTE de mettre à disposition de l'entreprise "CLEF DE SCENE", Producteur du groupe "VIS A VIES", la salle de spectacles et des fêtes "La Manare".

PRECISE que cette mise à disposition est consentie à titre onéreux pour un montant de 1 100 €.

DIT que la recette sera inscrite au budget de l'exercice en cours compte 752.

DCM N°72 – Cession à titre gratuit du parc informatique de l'école élémentaire Jean Rostand à la Ville

A L'UNANIMITE,

ACCEPTE la cession à titre gratuit du parc informatique de la salle multimédia de l'école élémentaire Jean Rostand.

PRECISE que les frais générés pour le maintien en bon état de fonctionnement du parc seront à la charge de la commune.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget de chaque exercice considéré.

DCM N°73 – Demande de subvention au Conseil Régional – Financement du séjour en classe de découverte – Ecole élémentaire Jean Rostand

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de "classe d'automne" pour deux classes de CE1 de l'école élémentaire Jean Rostand.

ACCEPTE le financement du tiers de l'opération à hauteur de 3 750,00 €.

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Régional pour un montant de 3 375,00 €.

DCM N°74 – Transfert de terrains et bâtiments constituant le Centre de Secours de Saint Mitre les Remparts au Service Départemental d'Incendie et de Secours

A L'UNANIMITE,

DECIDE le transfert auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches du Rhône des terrains et bâtiments cadastrés section A n°860, 862 et 869 constituant le Centre de Secours de Saint Mitre les Remparts.

DIT que dans le cas où ces terrains et bâtiments ne seraient plus affectés aux missions de Sécurité Civile, il serait fait retour des biens dans le patrimoine communal.

PRECISE que les frais afférents à ce transfert sont à la charge du S.D.I.S.

AUTORISE Monsieur de Maire à signer les documents et actes nécessaires à ce transfert.

DCM N°75 – Dénomination d'une voie reliant la Rue des roseaux au giratoire du RD5 (2^{ème} accès à la Z.A.C. des Etangs)

A L'UNANIMITE,

DENOMME "Rue des Asphodèles" la voie de la Z.A.C. des Etangs assurant la liaison entre la Rue des Roseaux et le giratoire sur le RD5.

**DCM N°76 – Urbanisme – Création de parcelles – Ancien Chemin d'Istres
à Saint Mitre les Remparts**

A LA MAJORITE,

DECIDE par 23 voix Pour : 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre" et 1 voix Pour : Groupe "Changer le vrai choix" et par 6 Abstentions : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" de demander à la Direction Générale des Finances Publiques de créer quatre parcelles de superficies respectives de 68m², 60m², 59m² et 87m² soit au total 274m² sur une partie de l'Ancien Chemin d'Istres à Saint Mitre les Remparts non cadastré.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

DCM N°77 – Urbanisme – Création de parcelle – Allée Pierre BONDIETTI

A LA MAJORITE,

DECIDE par 23 voix Pour : 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre" et 1 voix Pour : Groupe "Changer le vrai choix" et par 6 Abstentions : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" de demander à la Direction Générale des Finances Publiques de créer une parcelle de 97m² sur une partie de l'Allée Pierre BONDIETTI non cadastrée.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

DCM N°78 – Urbanisme – Echange sans soulte de parcelles BEAUGRAND/COMMUNE

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'échanger sans soulte les parcelles Section B n°4621 et 4623 appartenant à M. et Mme BEAUGRAND Daniel contre la parcelle Section B n°4625 appartenant à la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision et notamment à signer l'acte authentique correspondant.

DIT que les frais notariés sont à la charge de la Commune.

**DCM N°79 – Urbanisme – Vente des parcelles section B n°3516 et 3887 d'une
superficie totale de 11 230 m² appartenant à la Commune en vue de la construction
d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.)**

A L'UNANIMITE,

DECIDE de céder à titre onéreux à la Société MEDICA FRANCE les parcelles cadastrées section B n°3516 et 3887 d'une superficie totale de 11 230 m² au prix de 781 000 € (sept cent quatre vingt un mille euros).

APPROUVE la promesse de vente amiable ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision et notamment à signer la promesse de vente amiable et l'acte authentique correspondant.

DIT que les frais inhérents à cette vente sont à la charge de l'acquéreur.

DIT que la recette sera inscrite au compte 775.

La séance est levée à 19h.40.

Le Maire,

Christian BEUILLARD